



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENAIX
SEANCE DU 09 AVRIL 2025

Délégués en exercice : 22	Délégués présents : 19
Délégués Excusés : 2	dont Pouvoirs : 1
Délégués absents : 1	Votants : 15

(Anaïs CADIS – Michel DOURTHE – Hélène COUSSEAU – Rose-Marie ABRAHAM – Christelle GUILHEMSAN)
ne participent pas au vote

Date convocation : 03 AVRIL 2025

Secrétaire de Séance : FREDERIC PRADERE

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois d'avril, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC- DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 03 avril 2025.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY - Paul CARRERE - Anaïs CADIS – Yannick VILLATORO — Nathalie MOMEN – Isabelle CANTEGREIL – Rose-Marie ABRAHAM - Christelle GUILHEMSAN (+ pouvoir de Claude LABORDE) – Daniel BIREMONT – Roxanne OLIVIER - Hélène COUSSEAU - Michel DOURTHE – Martine GASTON - Didier PLANCKE – Jean-Luc DUBROCA – Frédéric PRADERE - Marc GAILLARD – Jean-Pierre REMY - Monique DUVIGNAU.

Excusés avant donné pouvoir :

Claude LABORDE a donné pouvoir à Christelle GUILHEMSAN

Excusé(s) : Nicole DUCOUT

Absent(s) : Luc SCOGNAMIGLIO

N° 55/2025

Objet : Attribution des subventions 2025



RAPPORTEUR : Paul CARRERE

N° 55/2025

Objet : Attribution des subventions 2025

Monsieur Paul CARRERE rappelle à l'assemblée que comme chaque année à l'occasion du vote du Budget Primitif de la Communauté de Communes, un certain nombre de subventions sont votées en faveur des associations.

Il présente la liste des associations concernées et le montant proposé des subventions à allouer.

Il est rappelé que les subventions ne seront réellement versées que si les conditions d'obtention sont respectées (dépôt d'un dossier complet présentant les comptes N-1, le budget prévisionnel et un justificatif sur le solde bancaire de l'association). Elles seront enfin versées sous condition d'activité effective ou de réalisation de manifestations pour certaines.

Il est proposé de continuer la participation aux écoles de musique à 30 € par élève (mineur).

Considérant la volonté de soutenir les écoles de sports, il est proposé de maintenir les participations en les calculant sur la base d'un forfait de 300 € par école de sport et 6€ par licencié mineur. Une enveloppe budgétaire de 11.000 € est prévue à cet effet et une délibération spécifique sera votée après retour des effectifs et besoin des écoles de sport du territoire.

De plus, il est rappelé qu'une subvention pourra être versée à la demande pour l'acquisition de maillots des écoles de sports, portée à hauteur de 30 € par maillot portant les couleurs du Pays Morcenais (maximum tous les 3 ans par équipe). Une enveloppe budgétaire de 5.000 € est prévue à cet effet et une délibération spécifique sera votée après retour des effectifs et besoin des écoles de sport du territoire.

Enfin, sur demande complémentaire et après délibération, des subventions spécifiques pourront être accordées par la suite pour des actions qui s'intègrent dans le projet territorial de la Communauté de Communes, une réserve budgétaire de 3.995,60 € est prévue à cet effet.

Monsieur Paul CARRERE précise que certains élus faisant partie du bureau d'une association, dont le détail suit, n'ont pas pris part au vote pour l'attribution des subventions concernées : **Anaïs CADIS (Amicale Laique et Sans Façon) – Michel DOURTHE (Maison de la Gemme) – Hélène COUSSEAU (Maison de la Gemme) – Rose-Marie ABRAHAM (sans façon) – Christelle GUILHEMSAN (la Cigale)**

Code tiers	Libellé tiers	Pour rappel Subventions 2024	Proposition Subventions 2025
ACCESJEUNE	COLLECTIF ACCES JEUNES A LA CULT	552,00 €	685,00 €
ALPC 40	ALPC 40	2 000,00 €	2 000,00 €



Enfin, la subvention d'équilibre prévue en 2025 pour le CIAS s'élève à 175.000 € et pour le SAAD à 345.000 €.

Après examen des dossiers et après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire à l'unanimité

DECIDE d'attribuer les subventions aux organismes demandeurs au pour les montants proposés ci-dessus par Monsieur le Président

DIT que tout montant supérieur ou autre subvention nécessitera le vote d'une délibération spécifique complémentaire, dans la limite de l'enveloppe prévue en réserve.

AUTORISE le Président à signer tous documents permettant le paiement de ces subventions sous réserve de la bonne réception de la demande avec l'intégralité des pièces jointes à fournir et dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

DIT que ces écritures budgétaires sont inscrites au Budget Primitif 2025

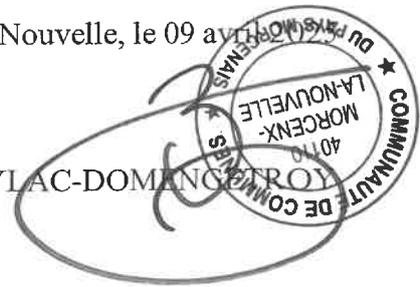
Le secrétaire de séance

Frédéric PRADERE

Morcenx-la-Nouvelle, le 09 avril 2025

Le Président

Jérôme BAYLAC-DOMANGEAT



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Copies : chrono – préfecture – perception - Comptabilité – FT – Associations



AMICALE DE	AMICALE DES PERSONNELS TERRITORI	3 769,00 €	- €
AMICALE LA	AMICALE LAIQUE	1 500,00 €	1 500,00 €
AS COLLEGE	AS COLLEGE HENRI SCOGNAMIGLIO	500,00 €	1 500,00 €
ASS SANS F	ASS SANS FACON EPICERIE SOCIALE	2 500,00 €	2 500,00 €
CD ACCESS	CD ACCESS	1 000,00 €	1 000,00 €
CIDFF 40	CENTRE INFORMATION DROITS DES FE	1 255,00 €	1 255,00 €
FIERS LIEU	FIERS LIEU	4 000,00 €	4 000,00 €
GEMME	MAISON DE LA GEMME	500,00 €	500,00 €
INITIATIVE	INITIATIVE LANDES	3 000,00 €	3 000,00 €
LA CIGALE	LA CIGALE CONSERVATOIRE DES LANDES	2 070,00 €	1 890,00 €
LIGUE ENSE	LIGUE DE ENSEIGNEMENT DES LANDES	3 000,00 €	3 000,00 €
PLOUCS	PLOUCS	- €	- €
UNION MUSI	UNION MUSICALE LESPERONNAISE	810,00 €	660,00 €
TOURISME	LANDES ATTRACTIVITE	1 812,00 €	1 812,00 €
RESTCOEUR	RESTAURANTS DU CŒUR	- €	649,00 €
ARTELANDES	ARTELANDES	500,00 €	500,00 €
PALOUME	PALOUME	500,00 €	500,00 €
TERRE ACTIVE 40	TERRE ACTIVE 40	500,00 €	500,00 €
LANDES INSERTION	LANDES INSERTION MOBILITE PONTONX	1 917,40 €	1 917,40 €
RESERVE NATURELLE	RESERVES NATURELLES DE FRANCE	5 000,00 €	- €
	MAISON RIVAGE	- €	1 500,00 €
	Protection civile (Mayotte)	0,00 €	4 000,00 €
	LANDES AQUARELLE festival	- €	1 500,00 €
AFACCC 40	AFACCC 40	500,00 €	- €
LOUS CIGALOUNS	LOUS CIGALOUN Biennale	- €	3 500,00 €
SOCIETE DE BORDA	SOCIETE DE BORDA (publication livre gare)	- €	- €
ADAVEM	ADAVEM JP40	2 212,00 €	2 212,00 €
OT	COMMUNAUTE PAYS MORCENNAIS	69 947,22 €	75 000,00 €
OT	OFFICE DU TOURISME	16 000,00 €	26 000,00 €

Réserve aléas 3 995,60 €

Réserve école de sports 11 000,00 €

Réserve maillots 5 000,00 €

Total prévu au BP 2025 163 076,00 €